

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE WINTZENHEIM

Enquête publique relative au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 07 janvier 2022, le Maire de Wintzenheim a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

A cet effet, Monsieur Patrick DEMOULIN, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le maître d'ouvrage du projet de PLU est la commune de Wintzenheim. L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs à la mairie de Wintzenheim – 28 rue Clémenceau – 68920 Wintzenheim du 1er février 2022 à 9h00 au 04 mars 2022 à 11h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 18h00
- Mardi : 8h00 – 14h30
- Mercredi : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00
- Jeudi : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00
- Vendredi : 8h00 – 12h00

Les avis des services de l'Etat et des Personnes Publiques Associées sont consultables dans les mêmes conditions que les autres pièces constitutives du dossier du Plan Local d'Urbanisme.

Un accès gratuit au dossier d'enquête est assuré sur un poste informatique à la mairie de Wintzenheim, aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Plan Local d'Urbanisme et consigner ses observations sur le registre d'enquête où les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la Mairie de Wintzenheim, 28 rue Clémenceau, 68920 WINTZENHEIM.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Wintzenheim :

- le mardi 1er février 2022 de 9h00 à 11h00,
- le jeudi 17 février 2022 de 16h00 à 18h00,
- le mercredi 23 février 2022 de 14h30 à 16h30,
- le vendredi 04 mars 2022 de 9h00 à 11h00.

Le dossier d'enquête publique complet sera consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de l'enquête : www.ville-wintzenheim.fr

Par ailleurs, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2850>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-2850@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2850> et donc visibles par tous.

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur le Maire de Wintzenheim le dossier d'enquête avec le rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 3 du PLU.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant un an ainsi que sur le site internet de la commune. Le public pourra également consulter ces documents au siège de la Préfecture du Haut-Rhin.